



Divorcer d'une épouse fortement dépressive

Par **dani24**, le **28/01/2012 à 15:36**

Bonjour,

Mon épouse est depuis quelques années sous traitement pour soigner une dépression de type paranoïaque. La vie de couple et de famille étant très difficile, je souhaite entamer une procédure de divorce. Elle ne travaille pas et nous avons un enfant de 9 ans.

Est-il possible de divorcer ?
Quels en sont les risques ?

Merci.

Par **pat76**, le **28/01/2012 à 17:06**

Bonjour

Vous avez posé la question à votre enfant de 9 ans pour savoir s'il accepterait que son papa divorce de sa maman parce qu'elle dépressive?

Par **lolo85**, le **29/01/2012 à 17:13**

Bonjour,

Selon l'article 229 du code de droit civil, il existe 4 cas de divorces:

- le divorce par consentement mutuel
- le divorce accepté
- le divorce pour attérioration définitive du lien conjugal
- le divorce pour faute

Serait t-il possible d'avoir davantage de renseignements ? votre femme remplit t-elle ses devoirs conjuguux? participe t-elle à l'éducation de votre enfant?

Si votre femme n'accepte pas le principe du divorce, vous n'aurez pas d'autres choix que d'entamer une procédure de divorce pour faute.

Le divorce pour faute suppose une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations issus du mariage qui rendent intolérable le maintien de la vie commune (article 242 du code civil).

Surtout n'invoquez pas la dépression comme cause du divorce cela peut vous desservir. par contre vous pouvez prouver que votre femme ne respecte pas les devoirs et obligations issus du mariage (délaissement moral, non respect du devoir conjugal) ou encore qu'elle ne remplit pas les devoirs patrimoniaux (délaissement financier) ou encore qu'elle n'assure plus la direction morale ou matérielle de la famille et l'éducation de votre enfant. ces éléments peuvent constituer une faute cause de divorce.

Mais attention une telle procédure peut parfois avoir des conséquences sur le plan financier car le choix de divorcer d'un conjoint malade peut être considéré par le juge comme une faute donnant lieu à dommages intérêts dans certaines conditions.

l'idéal serait quand même un divorce par consentement mutuel ou encore de l'obliger à se faire soigner.

Cordialement.

Par **dani24**, le **30/01/2012** à **07:02**

bonjour lolo85,

ma femme est soignée depuis de nombreuses années et elle assume correctement l'éducation de notre enfant quand elle prend son traitement.

Par contre a 2 reprises ces 2 dernières années elle refusait son traitement, ce qui a eu pour effet d'avoir des hallucinations graves. elle a dû être hospitalisée à deux reprises en hôpital psy. en ce qui concerne les relations conjugales, depuis de nombreuses années elles sont inexistantes

j'ai tout fait depuis longtemps pour qu'elle se sente mieux, mais là je suis au bout du rouleau et je veux plus subir .

Par **cavok05**, le **06/09/2014 à 21:54**

slut dani 24 quand je lis ton message j ai l impression que c est moi et ma 1ere reaction est de te plaindre alors que je vis l identique depuis 18 ans
j espere que pour toi 1 solution à fait ton bonheur

Par **ElianeTarn**, le **17/10/2014 à 20:39**

Allez messieurs, Réagissez pour le bien de vos enfants en vous équilibrant à " votre façon " et préserver une vie de famille, si cela est possible ,encore. courage à vous deux !!

Par **Cata24**, le **04/05/2016 à 09:19**

Je suis pas une mère pas une femme une horreur et erreur de la nature...dépressive suicidère...incapable de me gérer seul...car très désespère...si mon mari veut divorcer...que ce passera t il pour moi...ma fille plus grande de 11ans me déteste..elle ne me supporte plus...j ai si peur et suis très très malheureuse d être un monstre

Par **Cata24**, le **04/05/2016 à 09:21**

Pouvez vous me répondre rapidement...

Par **jos38**, le **04/05/2016 à 10:58**

bonjour. qui dit que vous êtes un monstre? c'est ce que vous pensez de vous-même? la dépression est une maladie comme le cancer ou l'alcoolisme. ça se soigne avec des médicaments mais aussi des séances chez un psychologue, psychothérapeute ou psychiatre, bref ces personnes qui sont là pour vous aider. mon fils en a vu un pendant 3 ans alors qu'il était au bord du suicide, il lui a fait comprendre beaucoup de choses, il est maintenant heureux mais 1ère chose il faut vouloir guérir et s'en sortir et ne pas s'apitoyer sur son sort. j'ai eu un cancer et je m'en suis sortie car j'ai refusé de me plaindre et me morfondre

Par **cocotte1003**, le **04/05/2016 à 12:58**

Bonjour, les plaintes n'ont jamais résolues les problèmes. Alors on se secoue, on va voir son médecin traitant qui vous indiquera les professionnels à consulter pour vous sortir de là. Si votre mari veut divorce, personne ne pourra l' empêcher. Vous prendrez un avocat pour défendre vos intérêts par exemple pour garder la jouissance du domicile et votre fille pourra

toujours vivre chez son père et venir vous voir le week end et pendant les vacances.
Beaucoup de gens divorcent de nos jours, c'est pas drôle mais c'est pas la fin du monde,
cordialement

Par **Candy**, le **22/02/2017** à **05:21**

Bonjour à tous,

Cela fait 6 ans que je suis marié à mon mari, 2 mois après notre installation, j'ai découvert que j'étais enceinte, et qu'il entretenait des relations avec d'autres femmes via des sites de rencontres à caractère libertin... j'étais folle de rage en découvrant tout ça, je me suis inscrite moi-même afin de pouvoir lui soutirer des informations sur sa pratique en masquant mon identité car je tombai de haut, il était addict et se donnait à cette activité depuis 4 ans déjà avant notre rencontre, j'ai essayé de comprendre en lui proposant de consulter, rien n'a changé! J'ai voulu partir à plusieurs reprises, mais je pensais à notre enfant! Cette situation dure depuis 6 ans. Nos relations sexuelles sont devenues pour moi un calvaire, car je ne ressens plus rien pour lui... au moins de septembre 2016 je lui ai annoncé que je le quittais, il m'a supplié de ne pas l'abandonner, je suis revenue sur ma décision quelques semaines plus tard et de là j'ai découvert que j'étais enceinte pour la seconde fois et qu'il continuait ses relations via ces sites de rencontres... le mettant sur le fait accompli il se défilait, a décampé de la maison et me demande le divorce à l'heure d'aujourd'hui... que dois-je faire??

Merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **22/02/2017** à **05:27**

Bonjour,

Que devez-vous faire ? C'est simple : prendre un avocat pour vous aider dans votre procédure de divorce.

Par **Candy**, le **22/02/2017** à **05:48**

Il m'a envoyé un message pour me demander le divorce, il a fait une demande d'aide juridictionnelle et me demande de le remplir, il change d'avis en parlant à nos témoins en disant qu'il n'avait pas l'intention de divorcer? Il ment et manipule tout le monde, il me nargue et est arrogant, il essaie de faire croire que je suis parano, aujourd'hui il est venu me parler en me demandant si je n'avais pas vu les dossiers qu'il avait posés sur la table (donc l'aide juridictionnelle) qu'il fallait que je le remplisse et qu'il n'y avait que 2 types de divorce j'ai arrêté son intervention car je ne voulais pas discuter à ce sujet devant notre fille de 4 ans. Je l'ai entendu dire qu'il comptait s'installer aux États-Unis, et qu'il partirait en Martinique au mois d'avril!? A-t-il le droit de partir alors qu'il me demande le divorce? Nous sommes propriétaires, ai-je le droit de demander de rester à mon domicile avec mes enfants sachant que je n'ai nulle part où aller? Il me délaisse, ne prend aucune nouvelle de notre fille ou même de l'enfant que

je porte aujourd'hui, est ce qu'il y aura des conséquences vue son manque de responsabilité en tant que "mari"?

Par **cocotte1003**, le **22/02/2017** à **07:21**

Bonjour, remplissez le document d'aide et surtout prenez un avocat. Un divorce pour faute prend plusieurs années et coute très cher. Un divorce pour altération du lien conjugal se fera, quel que soit votre avis au bout de deux ans. Le divorce amiable est le plus courant car plus rapide. En théorie votre mari doit rester au domicile conjugal et participer aux frais de la famille, tant que la première audience n'a pas eu lieu et que le juge n'a pas donné son accord pour la séparation. vous pouvez demander au juge l'attribution du domicile , cordialement

Par **Candy**, le **22/02/2017** à **08:12**

Merci

Par **Claudine Paul**, le **04/01/2018** à **03:17**

Bonjour,

Mon frère est lourdement handicapé physiquement et a perdu des deux jambes bien avant de rencontrer son épouse. Celle-ci n'a jamais travaillé. Compte tenu de sa réorientation professionnelle et de la maison achetée avec son préjudice, elle est aussi sa tierce personne. Elle se refuse à l'aider et à remplir ses devoirs conjugaux, au bout de 30 ans de mariage, prétextant une dépression. La santé de mon frère se dégrade au point de ne plus supporter ses prothèses. Il ne se sent plus en sécurité et souhaite divorcer mais elle s'y refuse, n'ayant aucune ressources. Mon frère est marié sous le régime de la communauté. Pourra-t-il conserver le préjudice de son accident ? Sera-t-il obligé de lui verser une pension compensatoire sachant qu'elle n'a jamais souhaité travailler ?

Merci par avance.
Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **04/01/2018** à **06:22**

Bonjour, tout va dépendre des revenus de votre frère et des possibilités de sa femme de trouver un travail, cordialement

Par **neige63**, le **06/07/2018** à **13:15**

Bonjour

depuis 2 ans j etais soignée pour depression severe mon mari etait indifferend ne me touchait plus depuis plusieurs années d ou ma depression ensuite mon mari m a abandonné lachement sans explications et c est affiché avec sa maitresse sur les reseaux sociaux ce qui a aggravé ma depression j ai du quitter la region et mon travail pour pouvoir me reconstruire j ai du faire face seule aux demarches que risque t il
merci de votre reponse

Par **jos38**, le **06/07/2018** à **14:07**

bonjour. vous parlez de risques pour lui : vous avez porté plainte contre lui? pour quel motif?

Par **amajuris**, le **06/07/2018** à **15:24**

bonjour,
si votre mari a abandonné le domicile conjugal, je vous conseille de lire ce lien:
<https://www.justice.fr/fiche/faire-constater-abandon-domicile-conjugal-epoux>
salutations